## COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2019

La séance s'est ouverte à 20h00

Date de convocation : 20 mai 2019

<u>Présents :</u> GUYOT R. - HERRENBERGER F. - ARNAUD I. — CHILLET M.— SABY D. — MAITRE M.J. - PITAVAL J.L. — BLANC P. — DUPRE Y. - THIZY S. - SEVE L. - COURTET S. — BAZIN R. — VILLEMAGNE S.

<u>Absents excusés :</u> Patricia POULAT – Valérie FAYOLLE – Isabelle SAFAR

<u>Secrétaire de séance</u>: Marcel CHILLET

En début de séance, une présentation du **projet de piscine intercommunale** a été exposée par M. JOASSARD Raymond et M. CHAVANNE Marc. Les élus se donnent un temps de réflexion afin de décider ou non un engagement de la commune de ST CHRISTO-EN-JAREZ dans la construction

Monsieur le Maire a également indiqué :

d'une nouvelle piscine sur SORBIERS.

- ajouter un point à l'ordre du jour la « composition du conseil métropolitain suite au renouvellement général des conseils municipaux »
- de reporter à une prochaine séance, deux points prévus, n'ayant pas tous les éléments au jour de la réunion concernant le budget atelier relais – correction des dépenses imprévues et le choix de l'organisme bancaire pour l'emprunt 2019.

# <u>DEL2019-05-01</u>: ANNULE et REMPLACE DEL 2019-04-09 : Toiture appartement de M. et Mme LABRUYERE

Suite à une erreur de date, cette délibération vient annuler et remplacer la délibération DEL2019-04-09, le contenu reste inchangé seule la date au paragraphe 4 a été modifiée.

Monsieur le Maire a donné lecture des courriers reçus en date du 17 avril et du 27 mai de M. LABRUYERE André. Après lecture le positionnement des élus restent le même.

Monsieur le Maire a rappelé que dans le cadre de la construction de l'école publique et de l'aménagement de l'espace devant celle-ci, l'habitation de M. et Mme LABRUYERE contraignait fortement cet aménagement.

La mairie ayant racheté la boucherie des consorts Poulat et l'appartement contigu, il a été proposé un échange entre l'habitation de M. et Mme LABRUYERE et l'appartement de la boucherie après rénovation de celui-ci à la charge de la mairie.

Cet échange a été signé le 4 août 2010 chez Maitre MERMET, Notaire à la TALAUDIERE.

Lors des courriers reçus en date du 6/03/2017 et du 3/05/2017(LRAR) en mairie, M. et Mme LABRUYERE nous alertaient sur l'état de la toiture en fibrociment au-dessus de l'appartement.

En 2009, il y avait eu des travaux de « ressuivi » pour un montant de 1858.60 euros HT par l'entreprise DUMONT Christophe, aucune plaque du toit n'a été changée à ce moment-là, leur état paraissait correct, comme le montre une photo prise depuis le sol à ce moment-là. Après échange, le conseil municipal estime à l'unanimité que la collectivité n'a pas à intervenir sur un bien dont elle n'a plus la propriété depuis bientôt 10 ans.

Une copie de cette délibération sera transmise à M. et Mme LABRUYERE après réception du contrôle de légalité de la Préfecture.

### <u>DEL2019-04-02</u> : Examen et approbation de la convention d'occupation d'un terrain avec Saint-Etienne Métropole dans le cadre de la déchèterie mobile

Monsieur le Maire a donné lecture de la convention proposée par Saint-Etienne Métropole définissant les différentes modalités d'occupation du terrain à l'occasion de l'installation d'une déchèterie mobile.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- A APPROUVE la convention telle présentée;
- A AUTORISE le Maire à la signer.

# <u>DEL2019-04-03</u>: Composition du conseil métropolitain suite au renouvellement général des conseils municipaux

Dans le cadre du renouvellement général des conseils municipaux et conformément aux dispositions de l'article L. 5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un arrêté préfectoral doit être pris avant le 31 octobre 2019 afin de fixer la répartition des sièges entre les communes membres de Saint-Etienne Métropole, Monsieur le Maire a donné lecture du rapport exposé par Saint-Etienne Métropole.

Monsieur le Maire a proposé ainsi au Conseil municipal de bien vouloir délibérer, afin, et le cas échéant d'approuver l'accord local permettant d'attribuer 11 sièges supplémentaires et de porter l'effectif total du conseil métropolitain à 123 sièges. Cette répartition sera applicable à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

 A APPROUVE l'accord local permettant l'attribution de 11 sièges supplémentaires et ainsi portant l'effectif total du conseil métropolitain à 123 sièges.

#### **AUTRES POINT ABORDES**

#### Tirage au sort des jurés d'assises :

Dans le cadre du jury d'assises et de l'établissement de la liste préparatoire de la liste annuelle pour l'année 2020, le tirage au sort des 3 jurés pour la Commune de ST CHRISTO EN JAREZ a été effectué en présence de Marie-Josèphe MAITRE et de Philippe BLANC.

Les personnes suivantes ont été tirées au sort:

- THOMAS Eric à ST CHRISTO EN JAREZ « 10 Rue de l'Hélianthe »;
- BESSON épouse BONNIER Audrey domiciliée à ST CHRISTO EN JAREZ « 1144 Route de la Talaudière » ;
- DUMONT Joël domicilié à ST CHRISTO EN JAREZ « 9 Rue de la Granollière ».

Elles seront informées par l'envoi d'un courrier depuis la mairie.

# <u>Toitures : réflexion – débat sur la règlementation applicable sur la commune de ST CHRISTO EN JAREZ</u>

Dans le P.O.S. approuvé en janvier 2000, les toitures terrasses étaient interdites. Un texte de loi issu du grenelle de l'environnement obligeait les communes à ne plus interdire les terrasses végétalisées. Dans le futur P.L.U. bientôt soumis à enquête publique (du 18 juin au 18 juillet 2019) il est prévu la même règle à savoir :

- Autorisation des toitures des terrasses végétalisées ;
- Interdiction des toitures terrasses non végétalisées.

Le débat du conseil municipal portait sur le maintien ou pas de cette règle et éventuellement de l'opportunité de la faire évoluer avant l'approbation définitive du P.L.U., à la majorité, le Conseil municipal n'a pas souhaité faire évoluer cette règle du futur PLU.

#### **Enquête publique : information**

L'enquête publique se déroulera du 18 juin 2019 à partir de 9 heures au 18 juillet 2019 jusqu'à 17 heures inclus.

5 permanences du commissaire enquêteur sont prévues :

- Le mardi 18 juin de 09 heures à 12 heures.
- Le samedi 29 juin de 09 heures à 12 heures,
- Le mercredi 03 juillet de 09 heures à 12 heures,
- •Le jeudi 11 juillet de 14 heures à 17 heures,
- Le jeudi 18 juillet de 14 heures à 17 heures

#### Des points d'étape ont été exposés concernant :

#### Les travaux d'extension de la cantine et le logement

Les travaux sont en cours et avancent bien. Le planning est bien respecté. L'enrobé devant l'espace a été réalisé.

#### - Les travaux du programme voirie 2019

La préparation du chantier est en cours et la date d'intervention de l'entreprise n'a pas encore été communiquée par Saint-Etienne Métropole mais elle devrait être effective dernière quinzaine de juin voir début juillet. Les travaux de réhabilitation du collecteur sera réalisé par l'entreprise Polen qui est intervenue pour un passage caméra jeudi 23 mai afin d'inventorier les différents branchements. Le chemisage du collecteur sera

réalisé sur une période de 2 semaines à la livraison de la chaussette, la date nous sera communiquée ultérieurement.

### Collecte des ordures ménagères et tri sélectif

Pour le BOURG:

Changement de jour pour le ramassage des ordures ménagères : à compter du 1<sup>er</sup> juin, le ramassage aura lieu le vendredi après-midi soit le vendredi 7 juin. Attention il n'y aura pas de collecte le lundi 3 juin. Dernier ramassage le 27 mai.

Pas de changement pour le tri sélectif.

Pour MAISON NEUVE - LA GACHET:

Les mêmes modalités d'organisation de collecte du bourg s'appliqueront. Des sacs jaunes ont été distribués.

Pour BERTHASSIERE:

Des bacs roulants collectifs se trouveront à côté des bacs jaunes ; ainsi le hameau déposera ces sacs dans ces bacs. Les jours de collecte s'appliqueront dans les mêmes conditions que pour le Bourg, Maison Neuve et la Gachet.

Pour TOUS LES SECTEURS collectés par le personnel communal aucun changement de collecte, ni pour les ordures ménagères ni pour la collecte sélective.

A noter que l'aménagement de casiers au local technique pour le stockage des matériaux du local technique a été réalisé. Les contenaires qui se trouvaient en face ont été déplacés du côté des casiers pour améliorer l'esthétique d'entrée du plan d'eau. Nous demandons aux riverains du bourg de ne pas aller encombrer ces bacs et de bien respecter les modalités d'organisation en porte à porte définies ci-dessus.

#### Rénovation de la Chapelle – Fondation du patrimoine

M. PITAVAL a exposé le dossier, la rencontre avec des artisans à la retraite et l'association HOSPITALITE DE LOURDES qui sera porteur de cette rénovation. Une rencontre est prévue avec la fondation du patrimoine prochainement. Des précisions complémentaires seront apportées ultérieurement.

### - Courrier de l'association MAM'USE

Suite à la décision de ne pas attribuer de subvention lors du conseil municipal du 8 avril 2019, Monsieur le Maire a donné lecture du courrier. Les élus maintiennent leur position. Un courrier leur sera adressé.

Prochains conseils municipaux sur 2019:

2<sup>ème</sup> trimestre: 24/06

 $3^{\text{ème}}$  trimestre : 29/07 – 30/09

 $4^{\text{ème}}$  trimestre: 28/10 - 25/11 - 16/12

La séance a été levée à 23h30

Affiché le 29 mai 2019

Le Maire,

R. GUYOT